

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, MONTET Frédéric, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DAMEZET Jérôme, DETHY Annie, POYET Mathieu

Secrétaire de séance : POYET Manon

**Fond de soutien LFA : demande de fonds de
concours**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Soleymieux souhaite rénover la salle des fêtes, salle d'activité bibliothèque et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 715 000€ mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230424-2023-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Affichage : 05/05/2023

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 Voix pour,

- Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 3) en vue de participer au financement de la rénovation de la salle des fêtes, salle d'activité, bibliothèque et accès aux appartements, à hauteur de 10% du reste à charge (HT) pour la commune.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

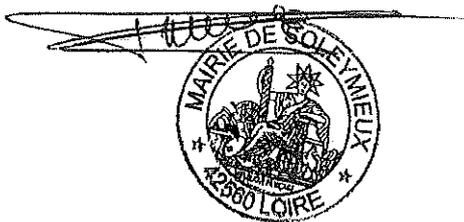
Fait et délibéré, à Soleymieux, 28/04/2023.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance
POYET Manon



Le Maire,
Julien RONZIER



Affichage fait le19 JUILLET 2023.....numériquement